

Séminaire de haut niveau sur "Liberté et religion en Europe: réalisations et perspectives"

## Discours de Nawel Rafik Elmriini, vice-présidente de la Commission des questions d'actualité du Congrès et rapporteur thématique sur la diversité

28 avril 2017, Strasbourg

Mesdames, Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de participer à ce séminaire de haut niveau sur la liberté religieuse, la migration et l'éducation.

En tant que représentante de la Chambre des pouvoirs locaux au Congrès du Conseil de l'Europe et rapporteur thématique sur la diversité au sein de la commission des questions d'actualité de ce même Congrès, je suis amenée à travailler sur les sujets liés aux thèmes ici abordés. C'est pourquoi le thème de notre discussion aujourd'hui est de prime importance, le Congrès et plus largement le Conseil de l'Europe portant haut les valeurs de liberté de religion et les Droits de l'homme.

La Cour européenne des droits de l'homme affirme, dans l'article 9 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, ainsi que le droit de manifester sa religion en public ou en privé sans restrictions. L'article 8 souligne quant à lui, qu'il ne peut y avoir d'ingérence de l'état dans la vie privée et familiale tandis que le premier protocole additionnel met en avant le droit à l'éducation en tant que droit inaliénable de toute personne.

C'est dans ce cadre que le Conseil de l'Europe agit afin de sauvegarder la liberté de religion et les droits de l'homme, notamment en contexte de migration et pour promouvoir une vision de vivre ensemble et d'ouverture. Or, récemment, de nombreuses dérives liées à la crise migratoire ont pu être observées : l'un des derniers exemples concerne la Hongrie, où les réfugiés sont placés dans des centres de détention. Ces dérives autoritaires s'inscrivent dans un contexte plus large, où prospèrent les discours de haine islamophobes et antisémites et la radicalisation mène à l'extrémisme violent, dans des sociétés de plus en plus polarisées. La liberté religieuse et l'intégration des migrants sont questionnées et on cherche constamment à les opposer.

Le Congrès a commencé à travailler sur les questions de migration, de liberté de religion et de dialogue interculturel depuis longtemps. Si le Congrès n'a pas un pouvoir coercitif ou juridique, il est au plus près des citoyens et des communautés, en tant qu'organe représentant les autorités locales et régionales. Son rôle est donc de promouvoir les valeurs de respect des droits de l'homme, la laïcité, la démocratie, valeurs fondamentales auxquelles tous nos Etats membres adhèrent en tant que signataires des principales conventions du Conseil de l'Europe.

Récemment, le Congrès a adopté un rapport sur la migration qui a surtout mis en avant le manque de moyens accordés à une politique efficace d'intégration des réfugiés et à la bonne gestion de leur arrivée. Cependant, il souligne également les difficultés qu'ils éprouvent dans la pratique de leurs religions et les restrictions qu'ils subissent dans leurs droits basiques, notamment la vie privée et l'éducation.

Dans le but de promouvoir la construction de sociétés inclusives et le dialogue interreligieux, mais également l'intégration des nouveaux arrivants, le Congrès a mis en place une boîte à outils qui vise à encourager la mise en œuvre d'activités interculturelles et interreligieuses au niveau local et à contrer la radicalisation croissante, la montée de l'extrémisme violent et du sectarisme. D'autre part, la stigmatisation de certaines communautés, la progression des discours de haine sur les médias sociaux

et le risque de censure – et d'autocensure – sont autant de dangers auxquels nos villes sont aujourd'hui confrontées.

Cette boîte à outils met en avant 12 mesures afin de soutenir l'éducation au fait religieux et l'interconnaissance des différents acteurs, notamment des sociétés hôtes et des nouveaux arrivants. La promotion d'une bonne connaissance des religions et de leurs visions du monde (notamment par le biais des échanges interreligieux ou les visites des lieux de culte), ainsi que la compréhension de leur rôle d'utilité publique, en tant que lien social et force d'intégration doit permettre de réduire le sentiment de méfiance et de peur que les préjugés peuvent provoquer. En même temps, cet outil réaffirme les valeurs essentielles de respect de la légalité, de promotion de l'égalité hommes-femmes ou encore de la neutralité religieuse et la non-discrimination et promeut les échanges entre les migrants et la société d'accueil, afin de permettre aux migrants de comprendre les valeurs sociales et civiques de la communauté d'accueil.

En définitive, c'est cette vision d'accommodement raisonnable, qui doit permettre la plus large expression des sentiments religieux à condition qu'elle n'entre pas en conflit avec d'autres droits fondamentaux que nous valorisons à travers cette boîte à outils et que je voulais partager aujourd'hui avec vous.

Merci de votre attention.